



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2020

Date d'envoi de la convocation : 25 septembre 2020
Date de publication de la convocation : 25 septembre 2020
Date d'affichage du compte-rendu sommaire : 13 octobre 2020

Nombre de membres : 192
Nombre de présents : 177
Nombre de votants : 184
(A l'ouverture de la séance)

Secrétaire de séance : Tony JOUANNEAULT

Approbation du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2020 :
Le procès-verbal est approuvé.

Décisions du Président rapportées au Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin :

Le conseil communautaire prend acte.

Décisions du Bureau Communautaire rapportées au Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin :

Le conseil communautaire prend acte.

Délibération n° DEL2020_117

OBJET : Pôle d'excellence soudage - Présentation du projet - Recours à un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage

Nombre de membres : 192

18h56

Nombre de votants : 184

Pour : 176 - Contre : 0 - Abstentions : 8

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Autoriser** la construction d'un bâtiment sur la Zone d'Activité de Bénécère pour accueillir le Pôle d'excellence soudage, sous maîtrise d'ouvrage communautaire,
- **Recourir** à un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération,
- **Solliciter** les subventions les plus larges,
- **Désigner** Monsieur Benoît ARRIVE pour représenter l'Agglomération à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de l'association en cours de création pour porter le projet,
- **Demander** l'inscription des crédits relatifs au mandat à la prochaine décision modificative.

Délibération n° DEL2020_118

OBJET : Cité de la Mer - Construction de locaux administratifs dans la grande Halle - présentation du projet

Nombre de membres : 192

19h02

Nombre de votants : 184

Pour : 178 - Contre : 2 - Abstentions : 4

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Approuver** l'Avant Projet Détaillé de l'opération de construction de locaux administratifs dans la grande halle de la gare transatlantique et le coût d'objectif,
- **Solliciter** les subventions les plus larges.

Délibération n° DEL2020_119

OBJET : Rénovation du site INTECHMER - Modification des effectifs du jury de concours et indemnités des jurés

Nombre de membres : 192

19h09

Nombre de votants : 184

Pour : 178 - Contre : 0 - Abstentions : 6

Madame Chantal RONSIN ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Fixer** le nouvel effectif du jury à 15 personnes,
- **Fixer** l'indemnité des jurés invités en qualité d'architecte à 400 € la vacation d'une demi-journée par juré,

- **Renvoyer** à un Arrêté du Président la désignation nominative des membres du jury,

Délibération n° DEL2020_120

OBJET : Rénovation du site INTECHMER - Mise en place d'une Autorisation de programme - Crédits de paiements

Nombre de membres : 192 19h12

Nombre de votants : 184

Pour : 179 - Contre : 0 - Abstentions : 5

Madame Chantal RONSIN ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Autoriser** la création d'une autorisation de programme de 11 916 547 € TTC pour la réhabilitation d'Intechmer pour une durée de 6 ans,
- **Autoriser** l'ouverture des crédits de paiements comme suit :
 - 2020 : 247 510 € TTC,
 - 2021 : 439 812 € TTC,
 - 2022 : 427 194 € TTC,
 - 2023 : 3 603 282 € TTC,
 - 2024 : 3 557 480 € TTC,
 - 2025 : 3 641 269 € TTC.

Délibération n° DEL2020_121

OBJET : Approbation du rapport d'activité 2019 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Nombre de membres : 192 19h16

Nombre de votants : 185

Pour : 179 - Contre : 0 - Abstentions : 6

Le conseil communautaire a délibéré pour approuver le rapport d'activité 2019 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, tel que joint en annexe de la délibération.

Délibération n° DEL2020_122

OBJET : Approbation du règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Nombre de membres : 192 19h17

Nombre de votants : 186

Pour : 183 - Contre : 0 - Abstentions : 3

Le conseil communautaire a délibéré pour approuver le règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux annexé à la délibération et préciser que, conformément à l'article 7 de ce règlement, toute modification qui devrait y être apportée relève de la compétence du Conseil Communautaire.

Délibération n° DEL2020_123

OBJET : Rapport annuel 2019 - Délégation SPL Tourisme

Nombre de membres : 192

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activité 2019.

Délibération n° DEL2020_124

OBJET : Rapport annuel 2019 - Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation de la Cité de la Mer

Nombre de membres : 192

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activité 2019.

Délibération n° DEL2020_125

OBJET : Rapport annuel 2019 - Délégation transports publics urbains

Nombre de membres : 192

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel du délégataire des transports publics urbains pour l'exercice 2019, annexé à la délibération.

Délibération n° DEL2020_126

OBJET : Rapport annuel du service public d'élimination des déchets - Année 2019

Nombre de membres : 192

19h35

Nombre de votants : 186

Pour : 184 - Contre : 0 - Abstentions : 2

Le conseil communautaire a délibéré pour approuver le rapport annuel du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'année 2019.

Délibération n° DEL2020_127

OBJET : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service 2019 - Eau potable, assainissement collectif et non collectif sur le territoire de la Communauté d'Agglomération le Cotentin

Nombre de membres : 192

19h39

Nombre de votants : 186

Pour : 182 - Contre : 0 - Abstentions : 4

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Approuver** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif pour le territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.
- **Dire** que ces documents seront transmis à chaque commune membre et mis à disposition du public, conformément aux dispositions en vigueur.

Délibération n° DEL2020_128

OBJET : Rapport annuel des délégataires 2019 - Eau potable, assainissement collectif et non collectif sur les territoires gérés par la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Nombre de membres : 192 19h40

Nombre de votants : 186

Pour : 180 - Contre : 0 - Abstentions : 6

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Approuver** les rapports annuels des délégataires pour la compétence de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif pour le territoire de la Communauté d'agglomération du Cotentin.
- **Dire** que ces documents seront transmis à chaque commune membre et mis à disposition du public, conformément aux dispositions en vigueur.

Délibération n° DEL2020_129

OBJET : Composition du Conseil de développement 2020-2026

Nombre de membres : 192 19h44

Nombre de votants : 186

Pour : 183 - Contre : 0 - Abstentions : 3

Le conseil communautaire a délibéré pour approuver la composition du Conseil de développement du Cotentin et accepter le principe d'une charte de coopération entre la Communauté d'Agglomération et le Conseil de développement.

Délibération n° DEL2020_130

OBJET : Création et composition des commissions prospectives

Nombre de membres : 192 19h49

Nombre de votants : 186

Pour : 184 - Contre : 0 - Abstentions : 2

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Instaurer 6 Commissions prospectives :**
 - 1- Finances, affaires générales, RH, simplification des relations avec les usagers
 - 2- Santé, mobilités, ruralité
 - 3- Développement, emploi, tourisme, attractivité et relations internationales
 - 4- Environnement et gestion des déchets
 - 5- Cycle de l'eau, GEMAPI
 - 6- Urbanisme, habitat et politique de la ville

- **Désigner** les membres et la composition des Commissions conformément aux propositions transmises par les Commissions de territoire.

Délibération n° DEL2020_131

OBJET : Adhésion à la centrale d'achat du Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH)

Nombre de membres : 192

19h51

Nombre de votants : 185

Pour : 183 - Contre : 0 - Abstentions : 2

Madame Sylvie LAINE ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Adhérer** à la centrale d'achat du GIP RESAH, 47 rue de Charonne, 75011 PARIS en tant que groupement de bénéficiaires, cette adhésion étant ensuite renouvelée tacitement chaque année sauf dénonciation expresse,

- **Affecter** la dépense correspondant à cette adhésion au budget principal (imputation 6281 020 011),

- **Souscrire** à la convention de service d'achat centralisé de l'accord-cadre 2020-005 portant sur la fourniture de services opérés de télécommunication et prestations associés dans les conditions exposées ci-avant pour :
 - le lot 1 : Téléphonie fixe, VPN, internet et services opérés complémentaires,
 - le lot 2 : Téléphonie mobile, IoT, Machine to Machine, Services opérés complémentaires.

- **Déléguer** la charge au Président de la Communauté d'agglomération du Cotentin, pour toute la durée de son mandat, de souscrire à tout autre marché proposé par le RESAH,

- **Préciser** que toute nouvelle souscription à un marché du RESAH pourra être effectuée tant pour le compte propre de la Communauté d'Agglomération du Cotentin qu'au titre d'un groupement de bénéficiaires (ville de Cherbourg-en-Cotentin, son Centre Communal d'Action Sociale et toute commune membre de l'agglomération qui exprimerait un besoin).

Délibération n° DEL2020_132

OBJET : Décision modificative n°1

Nombre de membres : 192

19h53

Nombre de votants : 185

Pour : 181 - Contre : 0 - Abstentions : 4

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Approuver** la décision modificative n°1/2020 du budget principal,
- **Approuver** la décision modificative n°1/2020 des budgets annexes :
 - 04 – Actions commerciales tourisme,
 - 05 – Assainissement TTC,
 - 06 – Cinéma,
 - 07 – Port Diélette,
 - 08 – Développement économique locations M4,
 - 09 – Eau,
 - 10 – Assainissement HT,
 - 11 – Développement économique vente,
 - 12 – Développement économique locations M14,
 - 14 – Transports,
 - 16 – Déchets Ménagers REOM – M4,
 - 17 – Services communs,
- **Autoriser** le versement des subventions indiquées en annexe B1.7 des documents budgétaires,
- **Autoriser** la création d'une opération pour compte de tiers n°43 : Travaux SSI Hôtel Atlantique CAC/CCI sur le budget principal,
- **Autoriser** la création d'une opération pour compte de tiers n°42 : DAE 2019 sur le budget annexe SPANC – 05,
- **Autoriser** les reprises de provision pour créances irrécouvrables sur le budget principal, les budgets annexes 07 – port Diélette, 08 – Développement économique location M4, 09 – Eau, 10 – Assainissement collectif, 12 – Développement économique location M14, 16 – Déchets ménagers REOM – M4.

Délibération n° DEL2020_133

OBJET : Transferts de biens, d'emprunts et de résultats entre le Budget annexe SPANC (05/40008) et le budget annexe SPAC (10/40009)

Nombre de membres : 192

19h55

Nombre de votants : 185

Pour : 180 - Contre : 0 - Abstentions : 5

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Autoriser** le transfert des biens concernant le périmètre de Les Pieux, Val de Saire et Saint-Pierre-Eglise du budget annexe SPANC (05/4008) vers le budget annexe SPAC (10/40009) pour un montant de 50 377 485,40 €. Ce transfert se fera par opérations d'ordre non budgétaires,

- **Autoriser** le transfert des emprunts avec le capital restant dû au 31/12/2017,
- **Autoriser** la reprise du résultat issu du budget annexe SPANC d'un montant de 582 339,74 € au budget annexe SPAC,
- **Prévoir** les crédits au compte 678 – budget SPANC et 778 budget SPAC lors de la décision modificative N°1/2020,
- **Dire** que les transferts des actifs, passifs et comptes de tiers (restes à recouvrer, débits d'office, recettes encaissées et retenues de garantie) se feront sur l'exercice 2020 au vu de l'état arrêté au 31/12/2017 joint en annexe de la délibération.

Délibération n° DEL2020_134

OBJET : Reprise de provision - Litige marché

Nombre de membres : 192 19h57

Nombre de votants : 185

Pour : 184 - Contre : 0 - Abstentions : 1

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Autoriser** la reprise de provision pour un montant de 156 356 €,
- **Dire** que les crédits sont inscrits à la Décision Modificative N°1/2020.

Délibération n° DEL2020_135

OBJET : Mobilité : Création d'un comité consultatif des partenaires

Nombre de membres : 192 20h02

Nombre de votants : 185

Pour : 179 - Contre : 0 - Abstentions : 6

Le conseil communautaire a délibéré pour instaurer le Comité consultatif des partenaires.

Délibération n° DEL2020_136

OBJET : Dépénalisation du stationnement payant - Convention de reversement du forfait post-stationnement

Nombre de membres : 192 20h03

Nombre de votants : 185

Pour : 181 - Contre : 0 - Abstentions : 4

Le conseil communautaire a délibéré pour approuver la convention de reversement du Forfait Post Stationnement à conclure avec la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

Délibération n° DEL2020_137

OBJET : Aides à l'immobilier d'entreprise et au foncier d'activité - Modification du règlement d'intervention communautaire

Nombre de membres : 192 20h07

Nombre de votants : 185

Pour : 181 - Contre : 0 - Abstentions : 4

Le conseil communautaire a délibéré pour adopter le nouveau règlement d'intervention joint en annexe de la délibération.

Délibération n° DEL2020_138

OBJET : Atelier Chantereyne - Tarifs de location

Nombre de membres : 192 20h08

Nombre de votants : 185

Pour : 179 - Contre : 0 - Abstentions : 6

Le conseil communautaire a délibéré pour valider le tarif de la redevance appliquée aux box, à savoir 455 € TTC par an.

Délibération n° DEL2020_139

OBJET : Itinéraires de randonnée - Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Conservatoire du littoral

Nombre de membres : 192 20h10

Nombre de votants : 185

Pour : 181 - Contre : 0 - Abstentions : 4

Le conseil communautaire a délibéré pour approuver les termes de la convention.

Délibération n° DEL2020_140

OBJET : Versement d'une subvention de motivation à la collecte du verre à l'association Cœur et Cancer - Année 2019

Nombre de membres : 192 20h12

Nombre de votants : 185

Pour : 178 - Contre : 0 - Abstentions : 7

Le conseil communautaire a délibéré pour autoriser le versement de la subvention de motivation à la collecte du verre à l'association Cœur et Cancer, d'un montant de 7 349,00 €, au titre de l'année 2019 et dire que les crédits afférents sont prévus et inscrits à l'article 6574 du Budget Principal.

Délibération n° DEL2020_141

OBJET : Adaptation des modalités de reversement de la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte due par les usagers domestiques liée à l'épidémie COVID 19

Nombre de membres : 192 20h14

Nombre de votants : 185

Pour : 181 - Contre : 0 - Abstentions : 4

Le conseil communautaire a délibéré pour appliquer les nouvelles dispositions intégrées par la délibération pour les reversements effectués uniquement au titre de l'année d'activité 2020 et autoriser la mise en place du prélèvement automatique.

Délibération n° DEL2020_142

OBJET : Pôle de Proximité des Pieux - Port Diélette - Désignation des représentants au Conseil Portuaire

Nombre de membres : 192 20h15

Nombre de votants : 185

Pour : 179 - Contre : 0 - Abstentions : 6

Vote à bulletin secret.

Le conseil communautaire a délibéré pour désigner les 2 membres titulaires et les 2 membres suppléants afin de siéger au Conseil Portuaire du Port de Diélette :

Titulaires :	Suppléants :
Jacques VIGER	Jacques LESEIGNEUR
Manuela MAHIER	Jacques CAPELLE

Délibération n° DEL2020_143

OBJET : Institution du Droit de Prémption dans les périmètres de protection rapprochée de prélèvement d'eau - Communes de Quettehou et La Pernelle

Nombre de membres : 192 20h16

Nombre de votants : 185

Pour : 178 - Contre : 2 - Abstentions : 5

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Instituer** le droit de préemption sur les parcelles situées dans les périmètres de protection rapprochée autour des points de prélèvement d'eau des quatre secteurs définis dans les arrêtés préfectoraux du 22 décembre 1998 et du 10 novembre 2003 joints en annexe de la délibération, à savoir les parcelles listées ci-après sur la base des références cadastrales actualisées en date de la présente délibération :

- Pour le captage de Valvachet, les parcelles sises à Quettehou (50630) cadastrées section C n° 332, 334, 335, 336, 337, 338, 340, 347, 348, 349, 350, 351, 354, 355 et 945 ;
- Pour le captage de la Chouetterie, les parcelles sises à Quettehou (50630) cadastrées section B n° 404, 405, 406, 407, 408, 410, 668 et 670 ;
- Pour le forage du Frestin, les parcelles sises à Quettehou (50630) cadastrées section C n° 8, 15, 66, 67, 68, 70, 71, 73p, 514, 515, 516, 517, 518, 550, 553, 554, 920 et 921 ;
- Pour le forage de Fanoville, les parcelles sises à la Pernelle (50630) cadastrées section AB n° 30, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 38, 39, 40, 42, 43, 266, 267 et section AC n° 52, 53, 54, 56, 65, 73.

- **Dire** que cette délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par l'article R.211-2 du Code de l'urbanisme, soit un affichage au siège administratif de la Communauté d'Agglomération, des communes de Quettehou et La Pernelle, durant un mois, et une insertion dans deux journaux diffusés dans le département.

En outre, ampliation sera transmise aux personnes suivantes :

- à M. le préfet de la Manche ;
- au directeur départemental des finances publiques ;
- au conseil supérieur du notariat ;
- à la chambre départementale des notaires,
- au barreau constitué près le tribunal de grande instance (TGI) de Cherbourg et au greffe du TGI de Cherbourg.

Délibération n° DEL2020_144

OBJET : Prescription de la modification n°1 du PLU de Digosville pour ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU

Nombre de membres : 192

20h39

Nombre de votants : 185

Pour : 141 - Contre : 3 - Abstentions : 41

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Prescrire** la modification du PLU de la commune de Digosville pour ouvrir à l'urbanisation la zone 2AU située à l'ouest du bourg, en extension du lotissement adjacent,
- **Dire** que conformément aux articles R153-20 et R153-21 du Code de l'urbanisme encadrant les mesures de publicité et d'information des actes relatifs à l'élaboration, l'évaluation et l'évolution du plan local d'urbanisme :
 - la présente délibération est affichée pendant un mois au siège administratif de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et en mairie de la commune concernée par la modification du PLU (soit Digosville),
 - mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,

- la présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- le dossier est consultable, au fur et à mesure de l'avancée de la procédure, dans les locaux de la Direction « Urbanisme et Foncier » de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Délibération n° DEL2020_145

OBJET : Prescription de la modification n°2 du PLU de Digosville pour ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU

Nombre de membres : 192 20h42

Nombre de votants : 185

Pour : 156 - Contre : 5 - Abstentions : 24

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Prescrire** la modification du PLU de la commune de Digosville pour ouvrir à l'urbanisation la zone 2AU comprenant une zone 2AU et une zone 2AU_n située en cœur de bourg,
- **Dire** que conformément aux articles R153-20 et R153-21 du Code de l'urbanisme encadrant les mesures de publicité et d'information des actes relatifs à l'élaboration, l'évaluation et l'évolution du plan local d'urbanisme :
 - la présente délibération est affichée pendant un mois au siège administratif de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et en mairie de la commune concernée par la modification du PLU (soit Digosville),
 - mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
 - la présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 - le dossier est consultable, au fur et à mesure de l'avancée de la procédure, dans les locaux de la Direction « Urbanisme et Foncier » de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Délibération n° DEL2020_146

OBJET : Modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n°6 du PLU de Cherbourg-en-Cotentin

Nombre de membres : 192 20h46

Nombre de votants : 185

Pour : 172 - Contre : 0 - Abstentions : 13

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Décider** de définir les modalités de mise à disposition telles que sont mis à disposition pendant un mois, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- Un registre permettant au public de formuler ses observations :
 - au siège administratif de la Communauté d'Agglomération du Cotentin : Hôtel Atlantique Boulevard Felix Amiot 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
 - en mairie de Cherbourg-en-Cotentin : 10 Place Napoléon, Cherbourg-Octeville, 50108 CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Un dossier comprenant le projet de modification, l'exposé des motifs et, le cas échéant, les avis émis par les Personnes Publiques Associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du Code de l'Urbanisme :
 - au siège administratif de la Communauté d'Agglomération du Cotentin : Hôtel Atlantique Boulevard Felix Amiot 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
 - en mairie de Cherbourg-en-Cotentin : 10 Place Napoléon, Cherbourg-Octeville, 50 108 CHERBOURG-EN-COTENTIN
 - sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Cotentin (www.lecotentin.fr)

Les personnes intéressées pourront également formuler leurs observations par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Hôtel Atlantique - Boulevard Felix Amiot - CS n°60250 - 50102 CHERBOURG-EN-COTENTIN Cedex, ou par courriel à urbanisme@lecotentin.fr en mentionnant l'objet suivant : « Modification simplifiée n°6 du PLU de Cherbourg-en-Cotentin.

- **Préciser** que conformément à l'article L153-47 du Code de l'Urbanisme, les modalités de mise à disposition sont portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de la mise à disposition par avis :
 - publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département
 - affiché au siège administratif de la Communauté d'Agglomération du Cotentin (et pendant toute la durée de la mise à disposition)
 - affiché en mairie de Cherbourg-en-Cotentin (et pendant toute la durée de l'enquête)
- **Préciser** que conformément à l'article L153-47 du Code de l'Urbanisme, à l'issue de la mise à disposition, le Président de la Communauté d'Agglomération en présentera le bilan devant le Conseil communautaire, qui en délibèrera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.
- **Préciser** que conformément aux articles R153-20 et R153-21 du Code de l'Urbanisme encadrant les mesures de publicité et d'information des actes relatifs à l'élaboration, l'évaluation et l'évolution du Plan Local d'Urbanisme :

La présente délibération est affichée pendant un mois au siège administratif de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et dans à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

Mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération produit ses effets juridiques à compter de sa réception par le Préfet et de l'exécution de l'ensemble des mesures de publicité et d'information.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

Délibération n° DEL2020_147

OBJET : Modification des modalités de collaboration avec les communes membres pour l'élaboration des PLUi prévues par la délibération n°2017-248 en date du 7 décembre 2017

Nombre de membres : 192 20h50

Nombre de votants : 185

Pour : 178 - Contre : 0 - Abstentions : 7

Le conseil communautaire a délibéré pour fixer les modalités de collaboration avec les communes membres conformément à la charte de gouvernance annexée à la délibération.

Délibération n° DEL2020_148

OBJET : Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Cotentin au sein des 3 CLI de la Manche

Nombre de membres : 192 20h52

Nombre de votants : 185

Pour : 173 - Contre : 1 - Abstentions : 11

Vote à bulletin secret.

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Désigner** 12 membres titulaires et 6 membres suppléants représentant la Communauté d'Agglomération du Cotentin au sein de la Commission Locale d'Information (C.L.I.) de Flamanville, à savoir :

12 Titulaires :

- Hubert COLLAS,
- Thierry LEMONNIER,
- Elisabeth BURNOUF,
- Catherine BIHEL,
- Odile THOMINET,
- Jean-Pierre POIGNANT,

- Nathalie DUBOST,
- Jean-Marc FRIGOUT,
- Jean-Marc BAUDRY,
- Sédrick GOURDIN,
- Gilles LELONG,
- Pierre-François LEJEUNE,

6 suppléant(e)s :

- Jacques VIGER,
- Alain CROIZER,
- Nathalie GUILLEMETTE,
- Henri DESTRES,
- Odile LEFAIX-VERON,
- Muriel JOZEAU-MARIGNE,

- **Désigner** 12 membres titulaires et 6 membres suppléants représentant la Communauté d'Agglomération du Cotentin au sein de la Commission Locale d'Information (C.L.I.) près du site Orano La Hague, à savoir :

12 Titulaires :

- Manuela MAHIER,
- Nathalie DUBOST,
- Patrick LERENDU,
- Philippe GASNIER,
- Jean-Marc FRIGOUT,
- Alain CROIZER,
- Yves Henri,
- Stéphane BARBE,
- Thierry LEMONNIER,
- Catherine BIHEL,
- Jean-Michel MAGHE,
- Odile LEFAIX-VERON,

6 suppléant(e)s :

- Antoine DIGARD,
- Nathalie GUILLEMETTE,
- Joël JOUAUX,
- Elisabeth BURNOUF,
- Hervé FEUILLY,
- Gilles LELONG,

- **Désigner** 12 membres titulaires et 6 membres suppléants représentant la Communauté d'Agglomération du Cotentin au sein de la Commission Locale d'Information (C.L.I.) près du centre de stockage de l'ANDRA, à savoir :

12 Titulaires :

- Manuela MAHIER,
- Nathalie DUBOST,
- Patrick LERENDU,
- Antoine DIGARD,
- Nathalie GUILLEMETTE,
- Jean-René LECHATREUX,
- Jacky MARIE,
- Guy AMIOT,
- Odile THOMINET,
- Auguste LE BLOND,
- Eddy SAGET,
- Maurice ROUELLE,

6 suppléant(e)s :

- Philippe GASNIER,
- Jean-Marc FRIGOUT,
- Philippe LAMORT,
- Thierry LEMONNIER,
- Sandrine TARIN,
- Muriel JOZEAU-MARIGNE.

Délibération n° DEL2020_149

**OBJET : Collèges de Cherbourg-en-Cotentin - Désignation des représentants aux
Conseils d'administration**

Nombre de membres : 192

20h53

Nombre de votants : 185

Pour : 163 - Contre : 6 - Abstentions : 16

Vote à bulletin secret.

**Le conseil communautaire a délibéré pour confirmer et adopter les désignations proposées
ci-dessous :**

Collège Diderot – Commune déléguée de Tourlaville

Représentant titulaire / suppléant : Gilbert LEPOITTEVIN / Daniel MORIN

Collège Le Corre – Commune déléguée d'Equedreville-Hainneville

Représentant titulaire / suppléante : Bertrand LEFRANC / Sandrine TARIN

Collège Ferry – Commune déléguée de Querqueville

Représentant titulaire / suppléant : Florence AMIOT / Dominique HEBERT

Collège Zola – Commune déléguée de La Glacerie

Représentant titulaire / suppléante : Eddy SAGET / LE POITTEVIN Lydie

Collèges – Commune déléguée de Cherbourg-Octeville

La Bucaille

Représentant titulaire / suppléant : Muriel JOZEAU-MARIGNE / Hervé FEUILLY

Charcot

Représentant titulaire / suppléant : Muriel JOZEAU-MARIGNE / Hervé FEUILLY

Cachin

Représentant titulaire / suppléante : Sophie HERY / Sophie LEMOIGNE

Ferronay

Représentant titulaire / suppléant : Florence AMIOT / Bernard BERHAULT

Provinces

Représentant titulaire / suppléante : Patrice MARTIN / Valérie VARENNE

Délibération n° DEL2020_150

**OBJET : Lycées de Cherbourg-en-Cotentin - Désignation des représentants aux
Conseils d'administration**

Nombre de membres : 192

20h54

Nombre de votants : 184

Pour : 168 - Contre : 5 - Abstentions : 11

Vote à bulletin secret.

Monsieur Fabrice RODRIGUEZ ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire a délibéré pour confirmer et adopter les désignations proposées ci-dessous :

Lycée professionnel maritime et aquacole Daniel Rigolet – Commune déléguée de Cherbourg-Octeville

Représentant titulaire / suppléante : Philippe SIMONIN / Nathalie RENARD

Lycée professionnel Sauxmarais – Commune déléguée de Turlaville

Représentant titulaire / suppléante : Hervé FEUILLY / Anna PIC

Lycée professionnel Doucet – Commune déléguée d'Equedreville-Hainneville

Représentant titulaire / suppléant : Dominique HEBERT / Ralph LEJAMTEL

Lycée professionnel Alexis de Tocqueville – Commune déléguée de Cherbourg-Octeville

Représentant titulaire / suppléant : Nathalie RENARD / Eddy SAGET

Lycée d'enseignement général Alexis de Tocqueville – Commune déléguée de Cherbourg-Octeville

Représentant titulaire / suppléant : Nathalie RENARD / Eddy SAGET

Lycée Jean-François MILLET – Commune déléguée de Cherbourg-Octeville

Représentant titulaire / suppléante : Lydie LE POITTEVIN / Sophie HERY

Lycée Victor Grignard – Commune déléguée de Cherbourg-Octeville

Représentant titulaire / suppléant : Muriel JOZEAU-MARIGNE / Pierre-François LEJEUNE

Délibération n° DEL2020_151

OBJET : Désignation des délégués de la Commission d'attribution des fonds de concours

Nombre de membres : 192

20h55

Nombre de votants : 185

Pour : 175 - Contre : 1 - Abstentions : 9

Vote à bulletin secret.

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Constater** que la Commission des fonds de concours est composée de :
- 6 Vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération désignés en fonction de leurs délégations, à savoir :
 - Monsieur Jacques COQUELIN, Vice-Président en charge des grands projets et des politiques de santé,
 - Monsieur Benoît ARRIVE, Vice-Président en charge du développement économique, de l'emploi et de l'insertion,
 - Madame Manuela MAHIER, Vice-Présidente à la mer, au nautisme et au rayonnement du Cotentin,
 - Madame Christèle CASTELEIN, Vice-Présidente en charge des relations avec les territoires, du cadre de vie et de la ruralité,
 - Madame Odile THOMINET, Vice-Présidente en charge de la valorisation du patrimoine et des équipements touristiques et de loisirs,
 - Monsieur Eric BRIENS, Vice-Président en charge des finances et du patrimoine communautaire,
- 3 représentants titulaires et 3 suppléants pour les communes de – de 500 habitants,
- 2 représentants titulaires et 2 suppléants pour les communes de 501 à 1000 habitants,
- 2 représentants titulaires et 2 suppléants pour les communes de 1001 à 3000 habitants,
- 1 représentant titulaire et 1 suppléant pour les communes de 3001 habitants à 10 000 habitants,
- 1 représentant titulaire et 1 suppléant les communes de plus de 10 001 habitants.

- **Procéder** à la désignation des représentants des communes à la Commission des fonds de concours :

	Titulaires	Suppléants
Représentants les communes de – 500 habitants	- Caroline MABIRE - Jacques CAPELLE - Jacques LECOQ	- Jocelyne LEVAVASSEUR - Alexandrina LEGUILLOU - Patrick BROQUET
Représentants les communes de 501 à 1000 habitants	- Dominique GODAN - Guy AMIOT	- Dominique JEANNE - Evelyne MOUCHEL
Représentants les communes de 1001 à 3000 habitants	- Daniel DENIS - Serge MARTIN	- Joël JOUAUX - Jean-Pierre LEMYRE
Représentants les communes de 3001 à 10000 habitants	- Denis LEFER	- Jacques LESEIGNEUR
Représentants les communes de plus de 10000 habitants	- Dominique HEBERT	- Patrick LERENDU

Délibération n° DEL2020_152

**OBJET : Commission intercommunale des impôts directs (CIID)
Désignation des commissaires**

Nombre de membres : 192

20h56

Nombre de votants : 185

Pour : 175 - Contre : 1 - Abstentions : 9

Vote à bulletin secret.

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Retenir** la liste jointe en annexe de la délibération comportant les noms des 40 contribuables,

	Nom	Prénom
1	LEPOITTEVIN	Gilbert
2	DENIS	Daniel
3	LEPAISANT	Claudie
4	CASTELEIN	Christèle
5	PARENT	Gérard
6	HELAOUET	Georges
7	POIGNANT	Jean-Pierre
8	CAPELLE	Francis
9	GASNIER	Philippe
10	HEBERT	Pierre
11	GRUNEWALD	Martne
12	FONTAINE	Marie Annick
13	GOSWILLER	Carole
14	SCHMITT	Gilles
15	PESNELLE	Philippe
16	ROUSSEAU	François
17	CROIZER	Alain
18	DE SMET	Christine
19	DIGARD	Antoine
20	LACOTTE	Bruno
21	RENARD	Nathalie
22	LEFLAMMAND	Stéphane
23	COUVREUR	Pascale
24	ANNE	Philippe
25	BRANTHOMME	Nicole
26	CURTET	Daniel
27	FEUARDANT	Marc
28	SIMON	David
29	MAHIER	Manuela
30	OLIVIER	Stéphane
31	SIMONIN	Philippe
32	LEONARD	Christine
33	MOUCHEL	Evelyne
34	MAUQUEST	Jean-Pierre
35	D'AIGREMONT	Jean-Marie
36	MARGUERIE	Jacques
37	GODAN	Dominique
38	MORSALINE	Gilles
39	DUBOST	Nathalie
40	TRAVERS	Chantal

- **Proposer** cette liste au Directeur départemental des Finances publiques afin que celui-ci désigne les 20 membres de la Commission communale des impôts directs, à savoir : 10 titulaires et 10 suppléants.

Délibération n° DEL2020_153

OBJET : Désignation des représentants au Comité de Programmation DLAL FEAMP - Hisseo la Normandie

Nombre de membres : 192 20h57

Nombre de votants : 185

Pour : 168 - Contre : 1 - Abstentions : 16

Vote à bulletin secret.

Le conseil communautaire a délibéré pour désigner en son sein 2 représentants titulaires Monsieur Benoît ARRIVE et Madame Manuela MAHIER et 2 représentants suppléants Monsieur Hubert LEFEVRE et Madame Anna PIC.

Délibération n° DEL2020_154

OBJET : Normandie Énergies - Désignation de représentants

Nombre de membres : 192 20h58

Nombre de votants : 185

Pour : 168 - Contre : 1 - Abstentions : 16

Vote à bulletin secret.

Le conseil communautaire a délibéré pour désigner en son sein Monsieur Benoît ARRIVÉ titulaire et Madame Manuela MAHIER suppléante.

Délibération n° DEL2020_155

OBJET : Cellule Économique Régionale de la Construction - Désignation de représentants

Nombre de membres : 192 20h58

Nombre de votants : 185

Pour : 169 - Contre : 1 - Abstentions : 15

Vote à bulletin secret.

Le conseil communautaire a délibéré pour désigner en son sein Monsieur Benoît ARRIVE, titulaire représentant de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et un suppléant Monsieur Eric BRIENS pour siéger dans l'assemblée générale de la CERC.

Délibération n° DEL2020_156

OBJET : Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole - Désignation d'un suppléant

Nombre de membres : 192 20h59

Nombre de votants : 185

Pour : 176 - Contre : 0 - Abstentions : 9

Vote à bulletin secret.

Le conseil communautaire a délibéré pour procéder à la désignation de Monsieur Serge MARTIN en tant que représentant suppléant.

Délibération n° DEL2020_157

OBJET : Association AMORCE - Désignation de représentants

Nombre de membres : 192 21h00

Nombre de votants : 185

Pour : 173 - Contre : 0 - Abstentions : 12

Vote à bulletin secret.

Le conseil communautaire a délibéré pour désigner Monsieur Édouard MABIRE en tant que représentant titulaire et Monsieur Philippe BAUDIN en tant que suppléant pour représenter la Communauté d'Agglomération au sein de l'AMORCE.

Délibération n° DEL2020_158

OBJET : Association régionale de surveillance de la qualité de l'air (ATMO NORMANDIE) - Désignation de représentants

Nombre de membres : 192 21h00

Nombre de votants : 185

Pour : 173 - Contre : 2 - Abstentions : 10

Vote à bulletin secret.

Le conseil communautaire a délibéré pour désigner Monsieur Jean-René LECHATREUX en tant que représentant titulaire et Monsieur Philippe BAUDIN en tant que représentant délégué pour représenter la Communauté d'Agglomération du Cotentin au sein de l'Association régionale de surveillance de la qualité de l'air (ATMO NORMANDIE).

Délibération n° DEL2020_159

OBJET : Groupement d'Intérêt Public biodiversité et développement durable - Désignation de représentants

Nombre de membres : 192 21h01

Nombre de votants : 185

Pour : 166 - Contre : 3 - Abstentions : 16

Vote à bulletin secret.

Le conseil communautaire a délibéré pour désigner Monsieur Jean-René LECHATREUX en tant que titulaire et Monsieur Edouard MABIRE en tant que suppléant pour représenter la Communauté d'Agglomération du Cotentin au sein du Groupement d'Intérêt Public biodiversité et développement durable.

Délibération n° DEL2020_160

OBJET : Centre de stockage des déchets ultimes - Commission de suivi de site

Nombre de membres : 192 21h01

Nombre de votants : 185

Pour : 174 - Contre : 0 - Abstentions : 11

Vote à bulletin secret.

Le conseil communautaire a délibéré pour désigner Monsieur Edouard MABIRE comme délégué titulaire et Monsieur Jean-Pierre MAUQUEST comme délégué suppléant pour représenter la Communauté d'agglomération du Cotentin au sein de la commission de suivi du site du centre de stockage de déchets ultimes non dangereux d'Écausseville, d'Éroudeville et Le Ham.

Délibération n° DEL2020_161

OBJET : Commission consultative d'élaboration et de suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) - Désignation d'un représentant

Nombre de membres : 192 21h02

Nombre de votants : 185

Pour : 165 - Contre : 0 - Abstentions : 20

Vote à bulletin secret.

Le conseil communautaire a délibéré pour désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Communauté d'Agglomération du Cotentin au sein de la commission consultative d'élaboration et de suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) :

- Édouard MABIRE, titulaire.
- Philippe BAUDIN, suppléant.

Délibération n° DEL2020_162

OBJET : EAU - Syndicat Mixte de l'Isthme du Cotentin - Désignation de représentants

Nombre de membres : 192 21h03

Nombre de votants : 185

Pour : 171 - Contre : 4 - Abstentions : 10

Vote à bulletin secret.

Le conseil communautaire a délibéré pour désigner en son sein 2 représentants au sein du comité syndical de l'Isthme du Cotentin :

- Philippe LAMORT
- David LEGOUET.

Délibération n° DEL2020_163

OBJET : GEMAPI - Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche (S.Y.M.E.L) - Désignation des délégués

Nombre de membres : 192

21h04

Nombre de votants : 185

Pour : 159 - Contre : 3 - Abstentions : 23

Vote à bulletin secret.

Le conseil communautaire a délibéré pour désigner 3 délégués titulaires et 3 suppléants pour siéger au comité syndicat du Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche :

Titulaires	Suppléants
Jean-René LECHÂTREUX	Odile THOMINET
Edouard MABIRE	Jean-Michel BOUILLON
Richard LETERRIER	Nicole BELLIOU-DELACOUR

Délibération n° DEL2020_164

OBJET : Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin – désignation d'un représentant au comité syndical

Nombre de membres : 192

21h04

Nombre de votants : 185

Pour : 163 - Contre : 5 - Abstentions : 17

Vote à bulletin secret.

Le conseil communautaire a délibéré pour désigner Monsieur Jean René LECHATREUX pour représenter la Communauté d'Agglomération du Cotentin au syndicat mixte du PNR des marais du Cotentin et du Bessin.

Délibération n° DEL2020_165

OBJET : Schéma d'Aménagement et de la Gestion des eaux (SAGE) Côte Ouest Cotentin - Désignation d'un représentant de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Nombre de membres : 192

21h05

Nombre de votants : 185

Pour : 161 - Contre : 4 - Abstentions : 20

Vote à bulletin secret.

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Désigner** 3 délégués titulaires et 3 suppléants pour siéger au comité syndical du Syndicat Mixte du SAGE COC :

Titulaires	Suppléants
Jean-René LECHATREUX	Philippe LAMORT
Benoît FIDELIN	
Jean-Michel BOUILLON	Edouard MABIRE

- **Approuver** les modifications des statuts du syndicat mixte du SAGE COC approuvées par le comité syndical le 30 octobre 2020.

Délibération n° DEL2020_166

OBJET : Réserve Naturelle Nationale de la Sangsurière et de l'Adriennerie - Désignation des représentants

Nombre de membres : 192 21h06

Nombre de votants : 185

Pour : 167 - Contre : 8 - Abstentions : 10

Vote à bulletin secret.

Le conseil communautaire a délibéré pour désigner Monsieur Jean-René LECHÂTREUX membre du comité consultatif de la Réserve Naturelle Nationale de la Sangsurière et de l'Adriennerie.

Délibération n° DEL2020_167

OBJET : Commune de Ste Mère Église : convention d'entente - Désignation de représentants

Nombre de membres : 192 21h07

Nombre de votants : 185

Pour : 167 - Contre : 6 - Abstentions : 12

Vote à bulletin secret.

Le conseil communautaire a délibéré pour désigner en son sein 3 représentants appelés à siéger au comité de suivi :

- Philippe LAMORT
- Jean-Pierre MAUQUEST
- Nicolas POISSON.

Délibération n° DEL2020_168

OBJET : Commune d'Étienville : convention d'entente - Désignation de représentants

Nombre de membres : 192 21h07

Nombre de votants : 185

Pour : 170 - Contre : 2 - Abstentions : 13

Vote à bulletin secret.

Le conseil communautaire a délibéré pour désigner en son sein 3 représentants appelés à siéger au comité de suivi :

- Philippe LAMORT
- Françoise LEROSSIGNOL
- Christèle CASTELEIN.

Délibération n° DEL2020_169

OBJET : Comité régional de la biodiversité - désignation de représentants

Nombre de membres : 192 21h08

Nombre de votants : 185

Pour : 164 - Contre : 4 - Abstentions : 17

Vote à bulletin secret.

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Désigner** Monsieur Jean-René LECHATREUX et Madame Nicole BELLIO-DELACOUR représentants de la Communauté d'agglomération du Cotentin.
- **Proposer** à la Région d'inscrire Monsieur Jean-René LECHATREUX en tant que titulaire et Madame Nicole BELLIO-DELACOUR comme suppléante.

Délibération n° DEL2020_170

OBJET : Attribution auprès d'associations d'un soutien financier exceptionnel au titre du COVID 19

Nombre de membres : 192 21h15

Nombre de votants : 184

Pour : 152 - Contre : 3 - Abstentions : 29

Madame Nicole BELLIO-DELACOUR et Monsieur Jean-François LAMOTTE ne prennent pas part au vote.

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Attribuer et autoriser** le paiement des subventions exceptionnelles suivantes :
 - o JJS Cherbourg Handball : 7 500 €
 - o US La Glacière Basket Féminin : 5 000 €
 - o Team Bricquebec en Cotentin : 7 500 €
 - o AS Cherbourg Football : 20 000 €
 - o Association Sportive du Golf de Cherbourg : 3 000 €
 - o Association Sportive du Golf de la Côte des Isles : 3 000 €
 - o Association Sportive du Golf de la Presqu'île : 3 000 €
 - o Foyer Socio-culturel de Saint Sauveur le Vicomte : 5 000 €

- **Dire que** la Communauté d'Agglomération tiendra compte de la situation financière des associations sportives de la JJS Cherbourg Handball, de l'US La Glacerie Basket Féminin et de la Team Bricquebec à l'examen de leur compte de résultat 2020 pour l'instruction des demandes de subventions qui seront déposées en 2021,
- **Dire que** le versement des fonds à l'Association Sportive de Cherbourg Football, aux trois associations sportives des golfs et au foyer socio-culturel sera conditionné au constat d'un déficit d'exploitation en lien avec la crise COVID-19 dans les comptes définitifs de résultat 2020.

Délibération n° DEL2020_171

OBJET : Modification du tableau des emplois

Nombre de membres : 192

21h17

Nombre de votants : 185

Pour : 175 - Contre : 0 - Abstentions : 10

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Modifier** le tableau tel que défini ci-dessous :

Libellé du poste	Nombre de poste	Temps de travail	Action proposée	Observations
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal 2ème classe, adjoint technique territorial principal 1ère classe)	4	TC	Fermeture	PP Douve Divette – Agent polyvalent
Grade d'assistant d'enseignement artistique principal 2 ^e classe	1	TC	Ouverture	PP Les Pieux – Conseiller technique assistant d'enseignement artistique PP Les Pieux 18
Grade d'assistant d'enseignement artistique	1	9h30/20h	Ouverture	PP Les Pieux – Conseiller technique assistant d'enseignement artistique PP Les Pieux 21
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal 2ème classe, adjoint technique territorial principal 1ère classe)	1	30h55/35h	Ouverture	PP Les Pieux – Opérateur tps scolaire PP. Les Pieux 13
Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation (adjoint territorial d'animation, adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe)	1	30h55/35h	Ouverture	
Grade d'assistant d'enseignement artistique principal 2^e classe	4	17h/20h	Fermeture	PP Les Pieux – Conseiller technique assistant d'enseignement artistique PP Les Pieux 18
Grade d'assistant d'enseignement artistique	4	8h15/20h	Fermeture	PP Les Pieux – Conseiller technique assistant d'enseignement artistique PP Les Pieux 21
Grade d'agent de maîtrise	4	28h05/35h	Fermeture	PP Les Pieux – Opérateur tps scolaire PP. Les Pieux 13
Cadre d'emplois des auxiliaires de	1	TC	Ouverture	PP Les Pieux –

puériculture territoriaux (auxiliaire de puériculture territorial principal 2ème classe, auxiliaire de puériculture territorial principal 1ère classe)				Auxiliaire de puériculture multi-accueil Les Pieux 1
cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal 2ème classe, adjoint technique territorial principal 1ère classe)	1	TC	Ouverture	PP Les Pieux – Agent polyvalent
Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation (adjoint territorial d'animation, adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe)	1	TC	Ouverture	PP de Montebourg - Adjoint d'animation école/ALSH 1
Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation (adjoint territorial d'animation, adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe)	1	25h36/35h	Ouverture	PP de Montebourg - Adjoint d'animation école/ALSH 2
Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation (adjoint territorial d'animation, adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe)	1	12h45/35h	Ouverture	PP de Montebourg - Adjoint d'animation école/ALSH 3
Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation (adjoint territorial d'animation, adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe)	1	21h30/35h	Ouverture	PP de Montebourg - Adjoint d'animation école/ALSH 4
Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation (adjoint territorial d'animation, adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe)	1	30h/35h	Ouverture	PP de Montebourg - Adjoint d'animation école/ALSH 5
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal 2ème classe, adjoint technique territorial principal 1ère classe)	1	23h45/35h	Ouverture	PP de Montebourg - Adjoint technique école 6

Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal 2ème classe, adjoint technique territorial principal 1ère classe)	1	18h/35h	Ouverture	PP de Montebourg - Adjoint technique école 7
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal 2ème classe, adjoint technique territorial principal 1ère classe)	1	23h45/35h	Ouverture	PP de Montebourg - Adjoint technique école 8
Grade d'adjoint technique territorial principal 1ère classe	4	TC	Fermeture	PP de Saint Pierre Eglise - Opérateur Espace Vert
Grade d'animateur principal de 1ère classe	1	17h30/35h	Ouverture	PP de Saint Pierre Eglise - Conseillère technique animatrice ALSH PP. St Pierre Eglise 1
Grade d'adjoint territorial d'animation	1	12h35/35h	Ouverture	PP de Saint Pierre Eglise - Adjoint d'animation PP. St Pierre Eglise 6
Grade d'animateur principal de 1ère classe	4	TC	Fermeture	PP de Saint Pierre Eglise - Conseillère technique animatrice ALSH PP. St Pierre Eglise 4
Grade d'adjoint territorial d'animation	4	14h45/35h	Fermeture	PP de Saint Pierre Eglise - Adjoint d'animation PP. St Pierre Eglise 6
Grade d'adjoint administratif territorial	1	TC	Ouverture	PP de Saint Pierre Eglise - Assistante comptable PP. St Pierre Eglise
Grade d'adjoint administratif territorial	4	17h30/35h	Fermeture	PP de Saint Pierre Eglise - Assistante comptable PP. St Pierre Eglise
Grade d'attaché territorial	1	TC	Ouverture	Direction de la Transversalité et de la coordination des politiques territoriales - Chargé de projet développement local
Grade d'attaché territorial principal	1	TC	Ouverture	
Grade d'ingénieur territorial	1	TC	Ouverture	
Grade d'ingénieur territorial principal	1	TC	Ouverture	

Rédacteurs territoriaux (rédacteur territorial, rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe, rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe)	1	TC	Ouverture	Direction de la Transversalité et de la coordination des politiques territoriales - Chargé de projet coordination des politiques CAF
Cadre d'emplois des puéricultrices territoriales (puéricultrice territoriale de classe normale, puéricultrice territoriale de classe supérieure, puéricultrice territoriale hors classe)	1	TC	Ouverture	
Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants (éducateur territorial de jeunes enfants de seconde classe, éducateur territorial de jeunes enfants de première classe, éducateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle)	1	TC	Ouverture	
Cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (assistant territorial socio-éducatif de seconde classe, assistant territorial socio-éducatif de première classe, assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle)	1	TC	Ouverture	
Grade d'attaché territorial	1	TC	Ouverture	
Grade d'attaché territorial	1	TC	Ouverture	Direction de la commande publique – Chargé de projet marchés publics et accords cadres 3
Cadre d'emplois des adjoints administratifs (adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe)	1	TC	Ouverture	Direction transport et mobilité – Assistant administratif et financier
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (rédacteur territorial, rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe, rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe)	1	TC	Ouverture	Direction développement économique emploi enseignement supérieur recherche et innovation - Chargé de projet enseignement supérieur recherche et innovation
Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation (adjoint territorial d'animation, adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe, adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe)	1	17h30/35h	Ouverture	Direction tourisme nautisme et outils d'attractivité – animateur Moulin à vent.
Grade d'animateur territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	17h30/35h	Ouverture	Direction tourisme nautisme et outils

				d'attractivité – Médiateur culturel chargé du développement des publics
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (rédacteur territorial, rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe, rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe)	1	TC	Ouverture	Direction urbanisme et foncier - Conseiller technique instructeur Nord Cotentin
Cadre d'emplois des adjoints administratifs (adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe)	1	TC	Ouverture	
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (rédacteur territorial, rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe, rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe)	1	TC	Ouverture	Direction urbanisme et foncier - Conseiller technique instructeur Est Cotentin
Cadre d'emplois des adjoints administratifs (adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe)	1	TC	Ouverture	
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique principal 2 ^{ème} classe, adjoint technique principal 1 ^{ère} classe)	1	28h/35h	Ouverture	Direction des déchets ménagers et assimilés – Chauffeur - rippeur
Avancement de grade/promotion interne				
Rédacteur	1	TC	Ouverture	

- **Dire que** pour élargir les possibilités de recrutement, notamment en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, il convient de préciser que les postes de catégories A, B et C peuvent être pourvus par des contractuels sur le fondement des articles 3-2 et 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération en fonction du diplôme détenu et de l'expérience professionnelle du candidat et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade de recrutement. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.
- **Dire que** la collectivité se réserve le droit de pourvoir le poste de directeur général des services via l'article 47 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. Le recrutement interviendrait sur l'emploi de directeur général des services d'une commune de 150 000 à 400 000 habitants. L'agent sera classé, dans cet emploi, à l'un des

échelons correspondant à cet emploi, en fonction de la durée et du niveau de son expérience professionnelle antérieure, en application de l'article 1^{er}-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.

- **Dire que** la collectivité peut recruter des agents contractuels, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, sur le fondement de l'article 3, alinéa 2° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération par référence au premier grade du cadre d'emplois concerné par le besoin. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.
- **Arrêter** le tableau des effectifs annexé à la délibération,
- **Dire que les crédits afférents sont prévus et inscrits** au chapitre 012, charges de personnel du budget principal 2020.

Délibération n° DEL2020_172

OBJET : Délégation de pouvoir du conseil au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°1

Nombre de membres : 192

21h18

Nombre de votants : 185

Pour : 179 - Contre : 0 - Abstentions : 6

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Modifier** la délibération n° DEL2020_059 du 13 juillet 2020 relative aux délégations de pouvoir faites au Président,
- **Délèguer** au Président, pendant toute la durée de son mandat, les attributions suivantes :

1-1 Dans le domaine contentieux et précontentieux :

1-1-1 intenter toutes actions en justice au nom de la Communauté, devant le juge judiciaire ou le juge administratif, devant tout tribunal compétent, en demande et en défense, tant en référé qu'en première instance, appel ou cassation, et exercer toutes les voies de recours dans tous les contentieux intéressant la Communauté d'agglomération ;

1-1-2 dépôt plainte et constitution de partie civile au nom de la collectivité,

1-1-3 saisine et représentation devant les instances de médiation et de conciliation,

1-1-4 verser dans la limite de 30 000 € et percevoir le règlement amiable des situations litigieuses.

1-2 procéder, dans les limites fixées ci-après, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestions des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que prendre les décisions de dérogation à l'obligation de dépôt de fonds auprès de l'Etat, mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a) de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et passer à cet effet les actes nécessaires.

Les emprunts pourront être :

- à court, moyen ou long terme,
- libellés en euro,
- avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
- au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs caractéristiques ci- après définies :

- des droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée d'amortissement,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le Président pourra exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus désignées.

1-3 procéder à des remboursements anticipés des emprunts souscrits, avec ou sans indemnité compensatrice, et contracter tout contrat de prêt de substitution dans les conditions et limites fixées dans sa délégation de réaliser les emprunts visée à l'article 1-2, afin de permettre la mise en œuvre rapide d'opérations de gestion financière, notamment en ce qui concerne la gestion de la dette et les arbitrages entre index, et afin d'optimiser ainsi en continu la charge des frais financiers.

1-4 contracter, dans la limite d'un montant maximum de 3 000 000 euros, toute ouverture de crédit de trésorerie d'une durée maximale de 12 mois, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

1-5 prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et/ou prévus en autorisation de programme.

1-6 créer, modifier et supprimer des régies d'avances et de recettes nécessaires au fonctionnement des services.

1-7 verser dans la limite de 30 000 € et accepter les indemnités de sinistre liées aux marchés d'assurance,

- 1-8** accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- 1-9** conclure des contrats d'entretien ou de maintenance n'excédant pas cinq ans et un coût annuel HT de 30.000 euros.
- 1-10** décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers dans la limite fixée par le Conseil Communautaire, soit 30 000 euros.
- 1-11** décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers sur les Zones d'Activités Economiques, selon les tarifs en vigueur.
- 1-12** décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- 1-12-1** conclure et résilier toute convention d'occupation, de mise à disposition du domaine public ou privé, à titre gracieux ou onéreux, ainsi que les avenants correspondants, dans les conditions financières en vigueur,
- 1-13** fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- 1-14** déterminer et attribuer, pour les agents détachés ou recrutés directement en application de l'article 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, et occupant des emplois fonctionnels, le régime indemnitaire et prime de responsabilité, les frais de représentation et avantages en nature conformément à l'article 21 modifié de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale et portant modifications de certains articles du code des communes.
- 1-15** solliciter et signer les demandes de subventions ainsi que les conventions de financement au profit de la communauté, auprès des organismes publics et privés, nationaux ou européens, et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires.
- 1-16** répondre à des appels à projets pour toute opération entrant dans les domaines de compétences de la communauté,
- 1-17** signer les conventions avec l'Etat permettant le recrutement d'agents sur les dispositifs d'emplois aidés.
- 1-18** signer les conventions de prestation de service et de mise à disposition de personnel,
- 1-19** signer, avec les communes, les procès-verbaux de transfert de biens mobiliers et immobiliers liés aux compétences de la Communauté d'Agglomération,
- 1-20** signer les conventions de travaux dans le cadre des programmes de restauration des cours d'eau menés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération,
- 1-21** signer les conventions constitutives de groupements de commandes qui pourraient être constituées avec un ou plusieurs acheteurs pour des besoins similaires, et ce, tant en termes de travaux, que de fournitures et de services,
- 1-22** réaliser, modifier tout acte lié à une acquisition, une cession, un échange immobilier, ou à l'exercice de droits réels immobiliers, notamment les servitudes, dans la limite de 100 000 € HT indemnités subséquentes, frais et émoluments inclus,
- 1-23** signer les actes d'acquisition auprès des communes membres des terrains des zones d'activités communales transférées à l'agglomération au 1^{er} janvier 2017 en application de la loi Notre dans les conditions financières fixées par le rapport de la CLECT,

1-24 déposer toute demande ou dossier d'autorisation d'urbanisme au nom de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, et autoriser les futurs acquéreurs des biens de la communauté d'agglomération à déposer cette demande sur ces biens.

1-25 rembourser les prestations aux usagers,

1-26 signer les conventions pour l'exploitation d'un réseau privé d'alimentation en eau potable, pour l'exploitation d'un réseau privé de collecte des eaux usées, conventions pour des lotissements,

1-27 signer les conventions d'individualisations de compteurs, de dépotage de matières de vidanges, de mise à disposition ou de transfert d'ouvrages.

1-28 signer tous les avenants de transfert partiel aux marchés et accords-cadres des communes du territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin lorsque le contrat initial concerne simultanément l'exercice de compétences transférées (obligatoires, optionnelles ou facultatives) et l'exercice de compétences municipales ; sont concernés tous les marchés de fournitures, de prestations de service ou de travaux, étant entendu que ces avenants ne bouleverseront jamais l'économie générale du contrat initial et ne seront mobilisés que par les services qui les utilisaient préalablement.

- **Dire** que la présente délibération abroge la délibération n° DEL2020_059 du 13 juillet 2020 relative aux délégations de pouvoir faites au Président,

- **Dire** que le Président de la Communauté d'Agglomération rendra compte des attributions exercées par délégation du Conseil lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante,

- **Dire** que les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation seront prises, en cas d'empêchement du Président, par un Vice-président pris dans l'ordre des nominations.

Les délibérations du Conseil ci-dessus visées sont mises à disposition du public au siège et consultables sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Cotentin à l'adresse suivante : www.lecotentin.fr.

LE PRESIDENT,



David MARGUERITTE